

Remise de démission ce jour et délai de préavis, urgent!!

Par fabifab, le 16/05/2011 à 14:04

Bonjour et merci de me répondre rapidement, si vous le pouvez!

Je donne aujourd'hui ma démission après 5 années passées dans la société.

Mes patrons sont d'accord pour me laisser partir avant le délai d'un mois, si bien entendu ils ont trouvé une personne pour me remplacer. Jusque là, tout va bien. Mais qu'entend t'on par "1 MOIS"? est ce de date a date, ou en nombre de semaines (ce qui m'arrangerait plus!!).

Merci par avance

Fabifab

Par conseiller du salarié, le 16/05/2011 à 23:25

Bonjour,

Hélas, votre préavis compte de date à date.

Vous stipulez un préavis de un mois, la durée du préavis est fixée par votre convention collective ou par les usages de l'entreprise.

Par fabifab, le 17/05/2011 à 09:53

Merci pour votre réponse..c'est bien ce que je craignais, il va me falloir négocier donc!!

Très bonne journée a vous